

AI Index: PRE 01/058/2008
20 February 2008

Népal. Les opérations de maintien de l'ordre doivent se faire dans le respect des droits fondamentaux

Amnesty International est préoccupée par le fait que la police népalaise a recours à une force excessive et meurtrière contre les membres de la communauté madhesi qui manifestent en ce moment. Selon certaines informations, la police aurait tiré sur un groupe de manifestants mardi 19 février à Siraha, dans le Terai, tuant une personne de vingt-deux ans.

L'organisation appelle la Force de police armée et la Police népalaise à utiliser la force uniquement lorsque cela est strictement nécessaire pour sauver des vies humaines.

« Nous sommes bien conscients de ce que la police népalaise essaie de contenir ce qui, dans certains cas, s'est transformé en un mouvement de protestation violent, a déclaré Tim Parritt, directeur adjoint du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International. Cependant, en tirant à balles réelles sur la foule et en frappant les manifestants après leur arrestation, la police est allée au-delà d'un recours à la force acceptable dans des situations telles que celle-ci. »

« La police a fait preuve, à l'occasion, de modération face à des manifestants qui jetaient des pierres, mais dans d'autres cas elle semble avoir fait un usage disproportionné et excessif de la force alors que le ministère de l'Intérieur a donné l'assurance que les forces de sécurité avaient reçu comme instruction d'exercer le maximum de retenue », a indiqué Tim Parritt.

Aux termes des normes internationales, les responsables de l'application des lois sont tenus autant que possible d'utiliser des méthodes non violentes avant d'avoir recours à la force et aux armes à feu. Si le recours à de tels moyens se révèle inévitable, les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois disposent que ceux-ci doivent en user avec modération et que leur action doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et à l'objectif légitime à atteindre (Principe 5).

Le gouvernement doit immédiatement donner pour instruction claire à la police d'avoir recours à une force modérée ; une enquête indépendante et impartiale sur l'homicide et les coups imputables à la police doit être menée, et tout policier soupçonné d'avoir utilisé une force excessive contre les manifestants doit être poursuivi.

Amnesty International appelle les organisations à l'origine des manifestations, dont le Front madhesi démocratique unifié, à veiller à ce que leurs membres et leurs sympathisants fassent preuve de retenue et se montrent responsables dans l'exercice de leur droit de manifester pacifiquement.